

depot 2178.
du 18/7/12

SAS 2 A MOTORS

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 €

Siège social : 41 rue de l'Ancienne école

Ld Roissac

16130 Angeac Champagne

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2012

L'an deux mille douze et le seize juillet à 14 heures, les actionnaires se sont réunis à ANGEAC CHAMPAGNE, en assemblée générale extraordinaire.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents, en conséquence l'assemblée peut valablement libérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Courrier du greffe du tribunal de commerce d'Angoulême afin de modifier l'article 10 des statuts.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

PREMIERE RESOLUTION :

Les associés décident de nommer :

Comme président :

- ♦ Monsieur **Anthony PARAIRE**, Résident au 257, rue René Darriet – appart 20 – Bât A à MONT DE MARSAN (40000), célibataire.

et comme directrice générale :

- ♦ Madame **Emilie CHILON**, Résident au 41, rue de l'Ancienne Ecole – Roissac à Angeac Champagne (16130), célibataire.

Cette résolution, mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.


AP
EC

DEUXIEME RESOLUTION

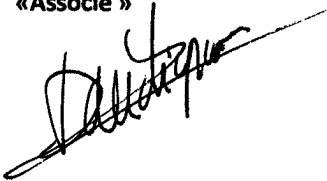
L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

Plus rien est à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures de tous ceux que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture à été signé par le président et tous les actionnaires.

Monsieur David DAUDIGNON

« Associé »



Monsieur Anthony PARAIRE

« Président »



Madame Emilie CHILON

« Directrice générale »

